

CONDITIONS GÉNÉRALES DÉTAILLÉES

Index de Référence rapide

- Définitions
- Conditions générales de réservation et voyage
- Documents de voyage
- Exonération de responsabilité de C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE
- Exonération de responsabilité des préposés, agents et sous-traitants
- Responsabilités générales du passager
- C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE substitué
- Traversées annulées ou retardées
- Billets et Tarifs
- Bagages et animaux domestiques
- Véhicules
- Assurance
- Informations personnelles

Le présent contrat est régi par le droit maritime canadien et contient des dispositions qui limitent ou excluent la responsabilité de C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE et de toute autre partie réputée agir en tant que transporteur envers les passagers.

Veuillez lire attentivement ces conditions générales avant de faire une réservation. Les conditions générales accompagnant le billet ou titre de C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE font partie intégrante du présent contrat avec les passagers en sus et en conformité des présentes conditions générales détaillées.

Définitions

1. Aux fins des présentes conditions (sauf lorsque le contexte l'exige autrement)

(a) "Faute" inclut tout acte, oubli, négligence, défaut, rupture de contrat ou manquement à une obligation le tout pouvant être de quelque nature que ce soit.

(b) " Pertes, Préjudices ou Dommages " inclut: toute lésion corporelle; mort; maladie; souffrance psychologique; détresse; perturbation; perte financière ou perte consécutive; nuisance; retard et autre inconvénient le tout pouvant être de quelque nature que ce soit.

(c) "Personne" inclut toute personne physique ou morale; entreprise; partenariat; association; corporation ou service gouvernemental ainsi que les nourrissons et les enfants.

(d) "Heure de Départ Prévues" et "Heure d'Arrivée Prévues" sont les heures indiquées dans les avis et publications du C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE en vigueur au moment de la réservation, sous réserve de toute modification ultérieure publiée sur le site web de C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE.

(e) "Préposés, Agents et Entrepreneurs Indépendants" inclut sans s'y limiter les employés, les membres, les actionnaires, les dirigeants et les administrateurs de C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE; les propriétaires, affrêteurs et les exploitants d'un navire ou de tout moyen de transport ou infrastructure qui assure effectivement ou participe, directement ou indirectement, à la demande de C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE ou avec son accord (qu'il soit implicite ou explicite), la totalité ou une partie du transport des passagers et des bagages ou les autres services que le C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE s'est engagé d'entreprendre.

(f) Le "Prix du Billet" désigne le prix payé pour le transport par C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE du passager et du Véhicule (le cas échéant).

(g) "Véhicule" désigne tout véhicule de tourisme ou véhicule privé, sous quelque dénomination que ce soit (qu'il soit autopropulsé ou non), y compris (sans préjudice du caractère général de ce qui précède), toute voiture; autocar; minibus; caravane; camping-car; remorque; motocyclette scooter; remorque; yacht ou bicyclette.

(h) Le singulier inclut le pluriel et vice-versa.

(i) Le masculin inclut le féminin et vice-versa

2. Les titres des paragraphes de ces conditions sont insérés qu'à des fins de commodité seulement et n'ont aucun effet contraignant.

Conditions générales de réservation et de voyage

3. C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE n'est pas et ne se présente pas comme un transporteur public. Les passagers (y compris les passagers handicapés ou personnes à mobilité réduite) et les bagages sont acceptés et transportés seulement et sous réserve des présentes conditions, les présentes conditions étant considérées comme un contrat entre C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE et le passager.

4. Toute Personne effectuant une réservation pour ou au nom d'un passager ou d'un groupe de passagers garantit et confirme qu'elle a la capacité juridique de faire la réservation ainsi que l'autorité et le consentement de chaque passager pour accepter les présentes conditions en tant qu'agent pour et au nom de ce passager et que chacun des passagers a accepté d'être lié par les présentes conditions. Chaque passager consent aux conditions du contrat pour lui-même et au nom des personnes ou des enfants voyageant sous la même réservation, y compris le propriétaire d'un véhicule transporté en vertu de cette réservation, ainsi que les héritiers et représentants des personnes précitées.

5. Aucun passager ne doit entreprendre un voyage ou se prévaloir de services faisant l'objet d'un contrat avec C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE, sauf s'il a accepté les présentes conditions, que la réservation ait été faite par lui ou par un autre Personne en son nom.

6. (a) C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE recommande que les personnes handicapées ou personnes à mobilité réduite informe C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE, lors de la réservation ou raisonnablement avant l'Heure de Départ Prévues, que leur mobilité en cas d'utilisation d'un moyen de transport est réduite en conséquence d'une handicap physique, d'un handicap ou d'une déficience intellectuelle, et de leurs besoins spécifiques en matière de cabine, de sièges ou de services requis ou de leur besoin d'amener du matériel médical (à condition que le besoin soit connu à ce moment-là).

(b) Si le besoin n'est pas connu au moment de la réservation, la notification doit être faite dans les meilleurs délais avant l'heure de Départ Prévue, dans la mesure du possible.

(c) C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE recommande également d'être notifiée comme indiqué ci-dessus s'il est prévu que ces passagers soient accompagnés d'un chien d'assistance reconnu. Une telle notification peut se faire par tout moyen disponible, y compris un courrier électronique ou un autre moyen électronique ou SMS.

7. Sous réserve de la réglementation applicable, C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE peut refuser d'accepter une réservation ou d'embarquer toute Personne y compris une personne handicapée ou une personne à mobilité réduite pour des raisons de sécurité.

8. Seul un dirigeant de C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE a le pouvoir de modifier ou de renoncer à l'une des présentes conditions générales et aucune modification ni renonciation ne sera de quelque effet que ce soit sauf si elle est faite par écrit et signée par ce dirigeant.

9. Chacun des paragraphes et sous-paragraphes des présentes conditions générales opère séparément. Si et dans la mesure où l'une de ces conditions (en totalité ou en partie) est jugée incompatible par un tribunal ou par l'autorité compétente ou invalide en vertu de toute loi applicable, cette condition ou cette disposition sera nulle et non avenue. Les conditions restantes resteront pleinement en vigueur et effectives.

10. Le passager consent et les parties déterminent que le forum exclusif choisi pour la détermination de tout litige ou demande découlant du présent contrat sera la Cour fédérale du Canada.

Documents de voyage

11. (a) Tout billet ou titre de transport produits par C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE pour les fins des présentes n'est pas un connaissement au sens de la *Loi sur la responsabilité maritime LC 2001, c 6 et la Convention internationale pour l'unification de certaines règles en matière de connaissement*, conclue à Bruxelles le 25 août 1924 telle qu'amendée par protocole de Bruxelles conclu le 23 février 1968 et le protocole supplémentaire de Bruxelles conclu le 21 décembre 1979 ne s'applique pas au présent contrat.

(b) Il est de la responsabilité exclusive de chaque passager de s'assurer qu'il dispose de tous les documents nécessaires à l'identification des passagers ainsi que toute autre autorisation nécessaire à la traversée incluant la réservation/ billet de C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE. L'embarquement sur le navire est subordonné à la possession par le passager de la documentation nécessaire selon l'avis de C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE.

(c) Avant l'embarquement, C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE (et/ou ses agents) est en droit de contrôler que tous les passagers disposent de la documentation décrite paragraphe (b).

(d) C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE peut (nonobstant toute réservation précédemment faite) refuser de transporter tout passager qui ne pourra pas produire les documents décrits au paragraphe (b) sur demande et aucun remboursement ou indemnité ne sera fourni par C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE.

Exonération de responsabilité de C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE

12. À l'exclusion et exonération complète de C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE incluant ses Préposés, Agents et Entrepreneurs Indépendants, le passager assume l'entière responsabilité en cas de blessure ou de décès, ou en cas de Pertes, Préjudices ou Dommages subis par le Véhicule ou des biens, causés notamment mais non limitativement par une Faute, la force majeure, les fortunes de mer, des dangers de la navigation, le manque de diligence en matière de gestion ou de navigation du navire, défectuosité du navire, une catastrophe naturelle, une pandémie, une grève, une guerre ou un incendie.

13. C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE incluant ses Préposés, Agents et Entrepreneurs Indépendants peut bénéficier pleinement des lois applicables prévoyant une limitation et une exonération de responsabilité, et rien dans le présent contrat n'a pour effet de restreindre ni priver d'une telle restriction statutaire ou exonération de responsabilité. Aucun médecin, aucune infirmière, ni aucun traitement médical (autre que les premiers soins de base) n'est disponible à bord du navire. Les passagers voyagent à leurs risques et péril.

14. Le transport de tout Véhicule en vertu du présent contrat ne doit pas être interprété comme étant la livraison dudit Véhicule à C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE. Le passager ou le conducteur est censé avoir la maîtrise du Véhicule en tout temps avant sa mise en arrêt sur le navire. Même lorsque suivant les directives d'un représentant de C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE (incluant ses Préposés, Agents et Entrepreneurs Indépendants), le passager est responsable de la conduite et du stationnement du Véhicule sur les lieux de stationnement et d'embarquement utilisé par C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE ainsi qu'à bord du navire. C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE n'est pas responsable des pertes ni des dommages subis par le Véhicule alors que le propriétaire ou le conducteur utilise le Véhicule sur les lieux exploités par C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE ou à bord du navire. C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE n'est pas responsable des pertes ni des dommages subis par des articles dans le Véhicule, quelle qu'en soit la cause.

15. C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE accepte de transporter le Véhicule jusqu'au port de destination; cependant, C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE se réserve le droit, à son entière discrétion, de substituer un navire pour un autre, de dérouter un navire ou d'annuler une traversée prévue sans préavis, ainsi que de refuser de charger un Véhicule à bord si, de l'avis exclusif du capitaine, un tel chargement pouvait représenter un danger pour la vie ou les biens. En cas d'annulation, C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE remboursera le prix de la réservation mais n'assumera aucune autre responsabilité (incluant ses Préposés, Agents et Entrepreneurs Indépendants).

16. C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE ne peut être tenu responsable d'aucune manière de la présence ou non ni du fonctionnement et de l'entretien de matériel de réfrigération ou de chauffage des marchandises sur le navire ou sur les lieux exploités par C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE.

Exonération de responsabilité des Préposés, Agents et Entrepreneurs Indépendants

17. Tous les droits, exemptions et limitations de responsabilité, défenses et immunités de quelque nature que ce soit, mentionnés dans l'une des présentes conditions générales, s'appliquent également au bénéfice de tous les Préposés, Agents et Entrepreneurs Indépendants de C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE agissant pendant le cours de, ou en relation avec leur emploi ou autre contrat en lien avec les services offerts par C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE.

Responsabilités générales du passager

18. Les passagers doivent à tout instant se conformer aux présentes conditions générales ainsi qu'aux directives légitimes données par ou de la part des officiers du navire ou bien par les préposés ou les agents de C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE.

19. Les passagers s'engagent à ce que ni eux ni leur bagage (y compris tout Véhicule et tout bagage auxquels s'appliquent ces conditions), ni aucun enfant ou animal domestique les accompagnant, ne causent de danger, de blessure, de perte ou de dommage à C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE ou à ses biens ou toute autre Personne ou propriété sur les lieux de stationnement et d'embarquement utilisé par C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE ainsi qu'à bord du navire.

20. Si C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE fournit ou obtient une assistance médicale de quelque nature que ce soit pour un passager, le passager tient indemne et exonère C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE incluant ses Préposés, Agents et Entrepreneurs Indépendants de toute responsabilité à cet effet.

C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE substitué

21. Dans la mesure où toute situation oblige les passagers à voyager avec un autre transporteur, les présentes conditions seront applicables au bénéfice de cet autre transporteur substitué à C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE.

Traversées annulées ou retardées

22. Les passagers sont priés de se reporter aux dispositions de la Politique de réservation, de modification et d'annulation disponible sur le site web de C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE au www.traversierctma.ca.

23. Le passager demeure responsable de fournir des informations valides et en tout temps pour être rejoint. Le passager doit demeurer informé des horaires de traversées sur le site web de C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE incluant les annulations sans égard aux avis communiqués au passager. C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE n'assume aucune responsabilité quant aux retards ou annulations de traversées et ce, avec ou sans avis.

24. Sans préjudice du caractère général de toutes autres dispositions des présentes conditions, C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE et ses représentants ont la liberté de se conformer à toute autre directive ou conseil donné par une autorité publique.

25. L'exercice, conformément aux présentes conditions, de toute liberté ou de tout autre droit qui y est prévu ne doit pas constituer ou être considéré comme une rupture de contrat entre C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE et le passager, mais doit faire partie intégrante du contrat de voyage. Tout passager ou bagage affecté par l'exercice de cette liberté ou de tout autre droit restera à tout moment soumis aux présentes conditions.

Billets et tarifs

26. Tout passager doit pouvoir fournir, à tout moment, lorsqu'un employé préposé de C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE lui demande, un numéro de réservation valable ou bien présenter un imprimé de la confirmation électronique de la réservation. C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE ne peut pas être tenu responsable lorsqu'un passager ne peut pas fournir un numéro de réservation valable, ni

présenter un imprimé de la confirmation de la réservation faite en ligne. Les billets de substitution devront être payés le jour même et seront facturés au tarif en vigueur du jour.

27. Les passagers doivent être enregistrés et embarqués aux heures indiquées dans les avis, les annonces et les publications de C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE. En cas d'échec d'un passager à se présenter à l'enregistrement et à l'embarquement comme indiqué, C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE sera en droit de traiter les réservations comme étant annulées sans droit à aucune indemnité.

Bagages et animaux domestiques

28. Les bagages autorisés pour chaque passager sont comme suit:

(a) Les passagers des voitures peuvent emporter autant de bagages qu'ils peuvent transporter en toute sécurité dans ou sur leur Véhicule, sous réserves des présentes conditions.

(b) Les passagers piétons peuvent seulement emporter autant de bagages qu'ils peuvent transporter en toute sécurité et confortablement eux-mêmes et doivent se conformer aux directives indiquées pour les passagers piétons sur le site web de C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE au www.traversierctma.ca.

(c) Tous les bagages sont soumis aux présentes conditions que les bagages se trouvent dans un Véhicule, le navire, que ce soit dans une cabine, sur le pont garage ou bien dans un endroit public, qu'il soit ou non sous la surveillance d'un employé ou agent de C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE.

29. Sous réserve des lois applicables, les animaux domestiques sont transportés aux tarifs indiqués occasionnellement dans les avis et publications de C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE selon les directives applicables par C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE publiées sur le site web de C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE au www.traversierctma.ca. Le transport des animaux domestiques est à l'entière responsabilité du passager et n'incombe d'aucune manière à C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE, à ses Préposés, Agents ou Entrepreneurs Indépendants dans le cas d'une Perte, Préjudice ou Dommage à tout animal domestique, nonobstant toute Faute, quel qu'en soit la manière, le lieu où le moment où cela aurait lieu.

30. Aucun passager ne doit introduire ou ne doit permettre le transport d'un bagage de nature dangereuse explosive ou inflammable ou de bagage dont le transport est interdit par la loi, ordre ou un règlement quel qu'il soit. Une liste non exhaustive des marchandises dangereuses est disponible sur le site web relatif aux matières dangereuses de Transports Canada. Tout bagage de cette nature, amené à bord, pourra être, à la discrétion de C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE ou du capitaine du navire, mis à terre à n'importe quel endroit, détruit, rendu inoffensive ou expédié à tout moment sans préavis ni indemnité pour le passager.

31. Les passagers voyageant en camping-car ou avec une caravane qui contient des équipements ménagers doivent s'assurer que les vannes d'alimentations au gaz soient fermées pendant tout le transport à bord du navire.

32. C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE se réserve le droit pour des raisons de sécurité ou autre d'inspecter tout passager ou bagage (Véhicule inclus). Le passager accepte de se soumettre à une telle inspection sur la demande de tout Préposé, Agent ou Entrepreneur Indépendant de C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE.

Véhicules

33. Pendant la traversée, les Véhicules doivent être verrouillés, le frein à main doit être serré, et le Véhicule doit être mis en position d'arrêt ou la première vitesse doit être engagée. L'accès au Véhicule pendant la traversée est interdit. La quantité d'essence contenue dans les réservoirs doit être raisonnable ceux-ci ne devant pas être remplis à plein. L'écoulement du réservoir vers le carburateur doit être coupé lorsque cela n'est pas automatique. Le transport de carburant dans des bidons ou autres récipients n'est pas autorisé. Lors du débarquement, les Véhicules ne peuvent être mis en marche que sur instruction. Les passagers sont responsables de la conduite de leurs Véhicules lors de l'embarquement et du débarquement.

34. C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE se réserve le droit (au risque et à la charge du passager) de déplacer les Véhicules à tout moment et par tous moyens qu'il juge nécessaires. C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE se réserve le droit (au risque et à la charge du passager) de déplacer tout bagage chargé sur le toit d'un Véhicule à tout moment et par tous moyens qu'il juge nécessaires.

Assurance

35. Il est conseillé aux passagers de souscrire à toute assurance de voyage nécessaire pour les passagers, les bagages et les Véhicules.

Informations personnelles

36. C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE utilisera toute information personnelle en conformité avec la Politique des données personnelles de C.T.M.A. TRAVERSIER LTÉE en vigueur au moment de la réservation.